



ÉVALUATION DES RETOMBÉES DU RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE

É t u d e é c o n o m i q u e

Évaluation des retombées du Régime québécois d'assurance parentale

Nicholas-James Clavet
Nicolas Corneau-Tremblay
Guy Lacroix

Département d'économie
Université Laval

Préparé pour le Conseil de gestion de l'assurance parentale

26 juillet 2016

Table des matières

1.	Mise en contexte.....	1
2.	Stratégie empirique	1
3.	Analyses fondées sur les données administratives	2
3.1	Analyses fondées sur le fichier de RQ.....	3
	Effets du RQAP sur la fécondité	3
	Comparaison des cohortes 2005 et 2006.....	4
	Effets du RQAP sur les indicateurs économiques	5
3.2	Analyses fondées sur le fichier du MTESS.....	11
	Prise de congé.....	12
	Durée des congés parentaux	15
4.	Analyses fondées sur les données d'enquête (ECAE).....	17
4.1	Études pertinentes	17
4.2	Analyse descriptive	18
4.3	Analyse économétrique	20
5.	Conclusion.....	24
6.	Références.....	28

Table des figures

Figure 1 - Évolution des revenus et des versements d'impôt, cohortes 2005 et 2006, années depuis la naissance, RQ (en dollars).....	11
Figure 2 - Relation brute entre le centile de revenu et l'utilisation du RQAP, MTESS (en %).....	13
Figure 3 - Relation nette entre le centile de revenu et l'utilisation relative du RQAP, MTESS (différence en %).....	14
Figure 4 - Relation nette entre le centile de revenu et l'utilisation du régime particulier du RQAP, MTESS (différence en %).....	14
Figure 5 - Relation brute entre le centile de revenu et la durée des congés parentaux, MTESS (en semaines).....	15
Figure 6 - Relation nette entre le centile de revenu et la durée des congés parentaux, MTESS (en semaines).....	16
Figure 7- Évolution des congés parentaux des nouveaux parents, ECAE, 2002-2013	19

Liste des tableaux

Tableau 1 - Probabilité d'observer une naissance, échantillon de femmes, RQ.....	4
Tableau 2 - Principales caractéristiques du fichier de RQ	6
Tableau 3 - Effets nets du RQAP, variables économiques en logarithme, RQ.....	7
Tableau 4 - Effets nets du RQAP, variables économiques exprimées en indicateurs dichotomiques (O/N), RQ.....	9
Tableau 5 - Effets du RQAP sur le décile de revenu, ECAE	10
Tableau 6 - Effets nets du RQAP sur les congés parentaux, ECAE	21
Tableau 7- Effets nets du RQAP sur les congés parentaux selon le niveau de revenu, ECAE	23

SOMMAIRE

Le présent rapport présente une analyse détaillée de l'effet du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) sur plusieurs indicateurs de nature économique. Les indicateurs suivants ont été retenus aux fins de l'analyse en raison de la disponibilité de données pertinentes :

- Taux de fécondité;
- Revenu de travail;
- Versements d'impôt provincial;
- Prestations d'assurance-emploi;
- Prestations d'aide sociale;
- Prise de congé parental;
- Choix entre le « régime de base » et le « régime particulier »;
- Durée des congés parentaux.

Les analyses reposent sur plusieurs sources de données administratives et d'enquête : 1) les fichiers unitaires anonymisés transmis par Revenu Québec (RQ) au Conseil de gestion de l'assurance parentale (CGAP) couvrant la période 2003-2012; 2) les fichiers unitaires anonymisés transmis par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale au CGAP couvrant la période 2006-2012 concernant les prestataires du RQAP; 3) les données de l'Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi de Statistique Canada pour la période 2002-2013.

Chacune des sources de données permet d'analyser l'effet du RQAP sur des indicateurs précis. Les analyses statistiques permettent d'établir les constatations suivantes.

1. Données administratives de Revenu Québec :

• Fécondité

L'analyse de la fécondité repose sur l'ensemble des femmes que l'on trouve dans les fichiers de RQ au cours de la période de 2004 à 2012, inclusivement.

- Le RQAP semble avoir un effet transitoire sur les premières naissances. Ainsi, un effet statistiquement significatif est seulement observé pour les années 2007 à 2010. Le taux de natalité « d'un premier enfant » ne diffère pas des années 2004 à 2006, inclusivement. Dès 2007, le taux augmente de plus de 1 point de pourcentage. Cette hausse décroît graduellement jusqu'en 2010 et disparaît complètement à partir de 2011.
- Le RQAP semble avoir eu un effet persistant et statistiquement significatif sur les naissances subséquentes dès la première année de son instauration.

C'est toutefois à partir de 2007 que l'effet du RQAP se manifeste le plus clairement, avec une augmentation du taux de natalité de 2,8 points de pourcentage par rapport à 2004. De 2006 à 2012, le taux de natalité est d'en moyenne 3 points de pourcentage plus élevé qu'en 2004.

- Pour l'ensemble des naissances, le RQAP semble avoir eu un effet persistant et statistiquement significatif. L'effet s'amenuise toutefois après avoir connu un sommet en 2007. Le taux de natalité en 2005 ne diffère pas de celui de 2004. Il est légèrement supérieur en 2006 et atteint plus de 1 point de pourcentage en 2007 par rapport à 2004. Le taux décroît par la suite, mais demeure supérieur au taux de 2004 jusqu'en 2012, soit la dernière année d'observation dans les fichiers analysés.

- **Revenus de travail**

La mesure de l'effet du RQAP sur les revenus de travail, les impôts et les prestations sociales est obtenue en comparant le profil temporel des revenus des parents ayant eu un enfant en 2005 (non admissibles au RQAP) et celui des parents ayant eu un enfant en 2006 (admissibles au RQAP).

- L'utilisation plus importante des congés parentaux par les hommes de la cohorte 2006 se traduit par une baisse de leur revenu de 4 % supérieure à celle que subissent les hommes de la cohorte 2005 lors de l'année de naissance de leur enfant.
- La perte de revenu relative des hommes de la cohorte 2006 est temporaire et n'a aucun effet sur leurs perspectives à long terme. En effet, les hommes des cohortes 2005 et 2006 connaissent les mêmes taux de croissance de leur revenu de travail au cours des cinq années suivant la naissance d'un enfant.
- Les femmes de la cohorte 2006 connaissent une baisse relative de leurs revenus de travail plus élevée de 6 % par rapport aux femmes de la cohorte 2005 au cours de l'année de naissance de l'enfant. Cette perte de revenu plus importante serait due à une prise de congé plus longue par les mères de la cohorte 2006 (congé qui inclut les semaines de prestation du RQAP, mais aussi d'autres congés potentiels). Cette perte plus importante est toutefois entièrement compensée à moyen terme. Ainsi, les femmes de la cohorte 2006 connaissent des taux de croissance de leur revenu d'environ 2 % plus élevés que les femmes de la cohorte 2005 au cours des cinq années suivant la naissance de l'enfant. En fait, les femmes de la cohorte 2006 gagnent davantage dès la deuxième année suivant la naissance d'un enfant.

- **Impôts et prestations d'aide sociale et d'assurance-emploi**

- Les hommes ayant eu accès au RQAP (cohorte 2006) paient moins d'impôt au cours de l'année de naissance de leur enfant et durant les cinq années suivantes. Cela est en partie dû au fait que les hommes de la cohorte 2006 subissent une baisse plus marquée de leur revenu au cours de l'année de naissance. Dans les années subséquentes, ils sont également davantage exposés à la baisse d'impôt entrée en vigueur au cours de l'année fiscale 2008.
- Les femmes ayant eu accès au RQAP (cohorte 2006) paient plus d'impôt au cours de l'année de naissance de l'enfant et dans l'année qui suit. Cela est dû aux prestations plus généreuses du RQAP. Au cours des années suivantes, les femmes de la cohorte 2006 paient légèrement moins d'impôt que les femmes de la cohorte 2005, car elles sont davantage exposées à la baisse d'impôt survenue en 2008.
- De façon générale, le RQAP n'a pas d'effet sur les prestations d'assurance-emploi ou d'aide sociale, et ce, autant pour les hommes que pour les femmes.

- **Prise et durée des congés**

Cette analyse est fondée sur les fichiers unitaires anonymisés transmis par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) au CGAP couvrant la période 2006-2012.

- Il existe une relation positive entre la participation au congé parental et le revenu, autant pour les hommes que pour les femmes. La proportion d'hommes utilisant le RQAP est stable pour tous ceux dont le revenu est situé en deçà du 40^e centile de revenu. À partir du 40^e centile de revenu, la propension à prendre le RQAP croît ensuite pour ceux-ci jusqu'au 90^e centile de revenu, après quoi elle diminue rapidement. Les femmes les moins susceptibles de prendre un congé parental sont celles dont le revenu est situé dans les deux premiers centiles. La propension à prendre un congé croît rapidement entre les 3^e et 20^e centiles, puis se stabilise par la suite.
- Les hommes dont le revenu est situé au-delà du 30^e centile de revenu ont tendance à préférer le régime particulier. Seules les femmes dont le revenu est situé au-delà du 90^e centile préfèrent ce même régime.
- La durée du congé parental des hommes varie peu selon le revenu. C'est seulement à partir du 80^e centile de revenu que la durée diminue de façon abrupte. En revanche, la durée du congé des femmes est sensible au revenu de travail. Celle-ci augmente systématiquement avec le revenu, mais, tout comme pour les hommes, décroît rapidement à partir du 80^e centile de revenu.

2. Données d'enquête ECAE :

Les données de l'Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi (ECAE) sont utilisées afin de valider certains résultats de l'étude de Patnaik (2016). La période couverte dans la présente étude est plus large et la méthode empirique utilisée, légèrement plus flexible. De façon générale, nos résultats sont conformes à ceux de Patnaik (2016). Notre analyse des données de l'ECAE permet d'établir ce qui suit :

- La prise de congé parental par les femmes a augmenté d'environ 11 à 12 points de pourcentage à la suite de la mise en place du RQAP;
- L'augmentation de la durée moyenne des congés pris par les mères après la mise en place du RQAP est transitoire. L'augmentation atteint un sommet en 2006 avec une valeur de plus de 13 semaines. L'effet diminue toutefois par la suite pour ne plus être statistiquement significatif à partir de 2010;
- La prise de congés parentaux par les pères a connu un bond spectaculaire et persistant, augmentant selon l'année de 55 à 66 points de pourcentage de 2007 à 2013. L'effet du RQAP est plus faible en 2006, mais il est tout de même important avec une augmentation de la proportion de pères prenant un congé de 32 points de pourcentage;
- La durée des congés des pères est d'environ cinq semaines;
- Les résultats par catégorie de revenu de l'ECAE sont généralement conformes à ceux obtenus à partir des fichiers administratifs du MTESS eu égard à la participation et à la durée des congés. Ainsi, la prise de congés des mères et la durée de ceux-ci augmentent avec le revenu, mais décroissent à partir d'un certain seuil. On observe une relation positive chez les hommes, mais sans point de retournement, probablement en raison d'un manque d'observations dans les extrémités des échelles de revenu.

1. Mise en contexte

Le Conseil de gestion de l'assurance parentale a mandaté l'équipe de chercheurs afin d'évaluer les retombées économiques du Régime québécois d'assurance parentale. Les questions de recherche devant être abordées sont les suivantes :

1. La mise en place du RQAP a-t-elle influencé la natalité et la fécondité des Québécoises (par exemple, la décision d'avoir un premier, un deuxième ou un troisième enfant, la décision pour les femmes plus âgées d'avoir un enfant, le devancement ou le report de la décision d'avoir un enfant)? Si oui, quel en est l'impact économique?
2. Le RQAP a-t-il un effet mesurable sur la présence des mères et des pères sur le marché du travail? Si oui, de quelle façon et quelles en ont été les retombées économiques et fiscales? (taux d'emploi, nombre d'heures consacrées au travail productif, etc.)

Ces questions sont étudiées en recourant à deux principales bases de données et à l'aide de méthodes économétriques propres à chaque cas. Le présent rapport est conséquemment divisé en deux sections distinctes, lesquelles abordent les questions posées ci-dessus sous un angle différent.

2. Stratégie empirique

La première section du rapport repose sur l'exploitation de données administratives. Dans un premier temps, nous utilisons les données provenant des fichiers d'impôt du Québec pour les années 2002 à 2012 afin d'analyser l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs économiques. Une période aussi longue permet de faire des comparaisons avant et après l'introduction du RQAP sur ces mêmes indicateurs. Par la suite, nous exploitons les données de gestion du CGAP afin de raffiner l'analyse portant précisément sur les parents admissibles au Régime mis en place en 2006.

La seconde section du rapport est fondée sur les données de l'Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi de Statistique Canada pour les années 2002 à 2013. L'enquête contient de l'information sur les prestations parentales et de maternité et permet d'établir la proportion des mères d'un enfant de moins de un an qui ont reçu ces prestations, les raisons pour lesquelles d'autres n'en ont pas reçu, et aborde la question du partage des prestations parentales entre conjoints. L'enquête permet aussi d'étudier la durée des congés, certains aspects concernant le retour au travail, la suffisance du revenu et plusieurs autres questions d'intérêt.

Les deux approches sont utiles à la bonne compréhension des effets du RQAP,

puisqu'elles sont complémentaires. Ainsi, les données issues des fichiers d'impôt et du système de gestion du CGAP portent sur l'ensemble des contribuables ou des prestataires. Elles donnent lieu à des estimations très précises. En revanche, ces fichiers comportent peu d'indicateurs ou de variables démographiques, ce qui en limite l'intérêt. L'Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, à l'opposé, inclut beaucoup de variables pertinentes, mais la taille de l'échantillon étant relativement restreinte, les estimations qui en découlent risquent d'être peu précises. En combinant les analyses issues des deux sources de données, on peut néanmoins espérer obtenir un profil fidèle et réaliste de l'effet du RQAP sur les comportements des parents québécois.

La méthode utilisée dans nos analyses est celle des « doubles différences » ou encore des « différences-de-différences ». La méthode consiste à calculer la variation temporelle d'une variable d'intérêt (c'est-à-dire la durée du congé parental) entre les périodes précédant et suivant l'instauration du RQAP. Cette différence est calculée indépendamment dans deux régions différentes ou pour deux groupes différents (c'est-à-dire Québec vs Canada hors Québec). Cette variation constitue la première « différence ». La « deuxième différence » est obtenue en soustrayant les variations précédentes entre les régions ou les groupes, par exemple, en soustrayant la variation observée ailleurs au Canada de celle observée au Québec. En procédant ainsi, on se trouve à éliminer toute variation qui aurait été observée au Québec en l'absence du RQAP. Autrement dit, le Québec est considéré comme groupe « traitement » et le Canada hors Québec comme groupe « témoin ». Il importe de souligner que cette approche est valide sous deux hypothèses de base : 1) les différences non observées entre les régions sont supposées être invariantes dans le temps; 2) on doit supposer que le Québec aurait connu la même évolution que le reste du Canada en l'absence du RQAP.

3. Analyses fondées sur les données administratives

Aux fins de la présente étude, l'équipe a eu un accès privilégié à deux fichiers administratifs anonymisés. Le premier provient de Revenu Québec et est construit à partir de données concernant les contribuables ayant produit une déclaration de revenus pour une année d'imposition. Les principales variables contenues dans ce fichier sont les suivantes : groupe d'âge et sexe de la personne; présence d'enfants à charge; revenu d'emploi total; prestations d'assurance-emploi et d'assurance parentale; sommes reçues du RRQ/RPC; aide financière de dernier recours; revenus nets d'entreprise; revenu total; montant pour famille monoparentale; cotisations RQAP; revenus nets d'affaires; revenus nets de profession; revenus nets de commission; présence d'enfants nés dans l'année d'imposition; état civil; etc.

Le second fichier provient du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité

sociale et regroupe les données concernant les prestataires du RQAP pour les années 2006 à mars 2012 inclusivement. Le fichier de données contient l'information requise pour chacun des prestataires admis qui ont reçu une prestation : numéro de l'événement; raison de l'événement; statut (actif, terminé, suspendu, etc.); statut de travailleur (autonome, salarié, mixte); date de l'événement (mois et année); groupe d'âge; sexe du bénéficiaire; région de résidence; option choisie (de base ou particulier); date des premiers et derniers paiements; nombre de semaines couvertes par type de plan de prestation; revenu hebdomadaire moyen (RHM); etc.

Le fichier provenant de RQ est utilisé pour analyser l'évolution de plusieurs indicateurs entre les périodes précédant et suivant l'entrée en vigueur du RQAP (revenu de travail, versements d'impôt, prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale, etc.). Le fichier provenant du MTESS n'admet pas de comparaisons intertemporelles, puisqu'il couvre uniquement la période débutant avec l'entrée en vigueur du RQAP. Sa plus grande richesse d'information permet toutefois de faire des analyses plus fines des effets distributifs du RQAP.

3.1 Analyses fondées sur le fichier de RQ

La première analyse que nous effectuons à l'aide des données de RQ concerne les comportements de fécondité. L'analyse porte sur l'ensemble des contribuables de sexe féminin pour la période de 2005 à 2012.

Effets du RQAP sur la fécondité

La fécondité des femmes est mesurée par la probabilité qu'une femme ait un enfant à une année donnée, de 2004 à 2012. L'effet du RQAP est évalué en comparant la fécondité des femmes ayant été exposées au Régime (2006 à 2012) à celle n'y ayant pas été exposée (2004 et 2005). La probabilité qu'une femme ait un enfant est modélisée en tenant compte de l'âge de celle-ci, de son revenu et de sa cohorte de naissance. On suppose implicitement que les variations de la fécondité qui ne sont pas expliquées par ces variables proviennent de la mise en place du RQAP. Le tableau 1 ci-après présente la probabilité nette relative à 2004 d'observer une naissance à chacune des années de 2005 à 2012 pour l'ensemble des femmes âgées de 20 à 40 ans inclusivement¹. Trois mesures de fécondité sont analysées dans le tableau. La première colonne est fondée sur toutes les observations, indépendamment du nombre d'enfants que le ménage avait au moment de la naissance. La deuxième colonne se rapporte à la première naissance d'un enfant dans le ménage. L'échantillon est alors limité aux femmes qui n'avaient pas d'enfant à

¹ La régression inclut également 20 variables dichotomiques pour l'âge, 27 pour les cohortes de naissances et 85 pour les centiles de revenu. Dans ce qui suit, on définit un « effet net » comme étant une variation purgée des effets d'autres variables potentiellement confondantes.

charge durant l'année fiscale qui précède l'année en cours. Enfin, la troisième colonne rapporte les résultats basés sur l'ensemble des naissances subséquentes aux premières naissances. La première colonne constitue par construction une moyenne pondérée des deux dernières.

La première colonne du tableau montre que les naissances ont été plus nombreuses dans les années qui ont suivi l'instauration du RQAP, par rapport à 2004. En effet, la probabilité augmente à partir de 2006, puis atteint un maximum en 2007. Elle décroît constamment par la suite, mais demeure néanmoins supérieure à son niveau de 2004 sur toute la période suivant l'instauration du RQAP. Si l'on en croit ces paramètres, la probabilité nette d'observer une naissance en 2012 est de 0,3 point de pourcentage plus élevée qu'en 2004, ce qui représente approximativement 2 205 naissances additionnelles². La deuxième colonne du tableau montre que la probabilité d'observer une première naissance est plus élevée de 2007 à 2010 qu'en 2004, bien que l'effet décroisse dans le temps. À partir de 2011, on ne trouve plus d'effet du RQAP sur une première naissance. En fait, si l'on en croit les paramètres de la troisième colonne, il semble que le RQAP a plutôt eu un effet sur les familles qui comptaient déjà au moins un enfant. L'effet croît de 2005 à 2008 et demeure relativement constant par la suite.

Tableau 1 - Probabilité d'observer une naissance, échantillon de femmes, RQ

Année	Ensemble des enfants	Premier enfant	Enfants subséquents
2005	0,000	0,000	0,005***
2006	0,003***	0,000	0,015***
2007	0,013***	0,011***	0,028***
2008	0,008***	0,005***	0,029***
2009	0,007***	0,004***	0,031***
2010	0,006***	0,003***	0,032***
2011	0,005***	0,001	0,037***
2012	0,003***	0,001	0,036***
Observations	5 880 157	3 165 987	2 714 170

*p-value ≤ 0,10; **p-value ≤ 0,05; ***p-value ≤ 0,01.

La régression prend en compte 20 variables dichotomiques d'âge, 27 dichotomiques d'année de naissance, 85 dichotomiques de centile de revenu.

Comparaison des cohortes 2005 et 2006

Les résultats précédents portent sur l'ensemble des contribuables, observés de

² Les 5 880 157 observations correspondent à environ 735 000 femmes annuellement. Le paramètre de 2012 nous permet alors de déduire qu'il y a « environ » $735\,000 \times 0,003$ naissances supplémentaires en 2012 par rapport à 2004, toutes choses étant égales.

2003 à 2012. Dans ce qui suit, les effets nets du RQAP sont mesurés en comparant deux cohortes distinctes, l'une ayant bénéficié du programme et l'autre, non. La « cohorte 2005 » regroupe tous les individus ayant eu un enfant en 2005 et donc qui n'ont pas bénéficié du RQAP. La « cohorte 2006 » regroupe tous les individus ayant eu un enfant en 2006 et qui sont donc admissibles au RQAP. Avant de procéder à l'analyse statistique de l'effet du RQAP, on doit s'assurer que les deux cohortes sont relativement homogènes pour éviter de confondre l'effet du RQAP et ceux liés à des effets de composition des cohortes. Le tableau 2 présente certaines caractéristiques des deux cohortes, selon le genre. Le tableau est divisé en trois périodes, soit les années qui précèdent et suivent une naissance ainsi que celles qui correspondent à une naissance. Les colonnes 1 et 3 rapportent les moyennes des variables, alors que les colonnes 2 et 4 présentent les écarts entre les moyennes des cohortes 2006 et 2005. De façon générale, les écarts entre les cohortes sont soit non statistiquement significatifs ou soit très faibles lorsqu'ils le sont. Ainsi, seuls les impôts payés par la cohorte 2006 sont significativement plus élevés durant l'année qui précède la naissance (à un seuil de 5 %). Cette différence est partiellement attribuable à des modifications apportées au régime fiscal, comme nous le verrons plus loin. L'âge des parents à la naissance, la proportion de naissances ainsi que le nombre de naissances survenues par la suite sont quant à elles semblables. Les écarts statistiquement significatifs sont très faibles et ne devraient pas en conséquence biaiser les résultats des comparaisons entre les cohortes³. On peut donc conclure que tout écart dans les indicateurs d'intérêt est vraisemblablement dû au RQAP et non pas à des effets compositionnels des cohortes.

Effets du RQAP sur les indicateurs économiques

Les effets du RQAP sur les principales variables économiques sont synthétisés dans les tableaux 3 et 4⁴. Le tableau 3 est scindé en deux, chaque partie se focalisant sur les hommes et les femmes, respectivement. La première colonne indique le nombre d'années depuis la naissance de l'enfant. Ainsi, la ligne « 0 » correspond à l'année de naissance de l'enfant, la ligne « 1 » à l'année suivante et, enfin, les lignes « 2 à 5 » correspondent à l'ensemble des années 2 à 5 depuis la naissance de l'enfant. Les régressions du tableau 3 sont effectuées sur le logarithme des différentes variables économiques et omettent les valeurs nulles. Les paramètres s'interprètent comme des effets à la marge intensive, c'est-à-dire conditionnellement à ce que la variable à laquelle ils se rapportent soit positive.

³ On peut montrer que les différences entre les variables des deux groupes doivent être beaucoup plus grandes que celles rapportées dans le tableau pour que les effets mesurés par les méthodes de régression soient biaisés.

⁴ Le tableau se limite aux hommes et aux femmes salariés en couple. Par souci de concision, les résultats pour les autres groupes (travailleurs autonomes, travailleurs mixtes, célibataires, etc.) ne sont pas présentés dans ce document, mais peuvent être obtenus des auteurs.

Tableau 2 - Principales caractéristiques du fichier de RQ

	Hommes		Femmes	
	Moyenne cohorte 2005	Cohorte 2006/ Cohorte 2005	Moyenne cohorte 2005	Cohorte 2006 /Cohorte 2005
Année précédant la naissance de l'enfant				
Aide sociale	153,6*** (4,305)	-11,70* (6,021)	131,7*** (4,019)	-13,66** (5,602)
Assurance-emploi	1 180*** (14,21)	5,155 (19,87)	1 782*** (19,14)	14,26 (26,67)
Impôt	25 184*** (30,74)	491,1*** (43,00)	3 086*** (18,35)	140,4*** (25,58)
Revenu de travail	45 173*** (157,6)	423,4* (220,4)	30 180*** (106,8)	138,8 (148,9)
Année de naissance de l'enfant				
Âge	31,28*** (0,0214)	0,098*** (0,030)	29,56*** (0,0209)	0,130*** (0,029)
Premier enfant	0,529*** (0,00240)	-0,001 (0,003)	0,509*** (0,002)	-0,008** (0,003)
Années après la naissance de l'enfant				
Nombre de naiss.	0,515*** (0,003)	0,0125*** (0,004)	0,528*** (0,003)	-0,001 (0,004)
Observations	43 099	45 058	43 217	45 838

*p-value $\leq 0,10$; **p-value $\leq 0,05$; ***p-value $\leq 0,01$; Aide sociale : montant à la ligne 147 de la déclaration des revenus; Assurance-emploi : montant à la ligne 111 de la déclaration des revenus; Impôt : montant à la ligne 450 de la déclaration des revenus; Revenu de travail : montant à la ligne 101 de la déclaration des revenus; Premier enfant : variable indicatrice pour laquelle la valeur est égale à 1 s'il n'y a pas d'enfant avant l'arrivée de l'enfant durant l'année de la cohorte; Nombre de naissances : nombre d'enfants nés après l'année de la cohorte.

Les paramètres du tableau 3 correspondent à des effets différenciés entre les parents des cohortes 2006 et 2005 (première différence) et entre l'année indiquée dans la première colonne et l'année qui précède la naissance de leur enfant (deuxième différence). Par exemple, le paramètre -0,0389 associé à l'année « 0 » du revenu de travail des hommes indique que les hommes de la cohorte 2006 connaissent une baisse moyenne de revenu de 4 % plus élevée que ceux de la cohorte 2005, par rapport à l'année qui précède la naissance de l'enfant. Cette diminution s'explique vraisemblablement par une utilisation plus importante des congés (voir section 4.3). En revanche, les paramètres associés aux lignes « 1 » et « 2 à 5 » montrent qu'il n'y a pas de différence entre les hommes des deux cohortes dans les années subséquentes, puisqu'aucun des deux paramètres n'est statistiquement significatif.

Tableau 3 - Effets nets du RQAP, variables économiques en logarithme, RQ

Années depuis la naissance	Hommes salariés en couple			
	Revenu de travail	Impôt	Assurance-emploi	Aide sociale
0	-0,039***	-0,165***		0,013
1	0,002	-0,149***		0,037
2 à 5	0,004	-0,165***	0,010	0,039
Observations	2406 048	2401 953	258 432	217 984
	Femmes salariées en couple			
	Revenu de travail	Impôt	Assurance-emploi	Aide sociale
0	-0,064***	0,192***		-0,045
1	0,035***	0,082***		-0,002
2 à 5	0,020***	-0,043***	0,031**	0,060
Observations	2 323 752	2 384 601	237 508	218 822

*p-value ≤ 0,10; **p-value ≤ 0,05; ***p-value ≤ 0,01.

Les régressions prennent en compte des variables dichotomiques d'âge et une variable de tendance temporelle.

Le tableau 3 montre par ailleurs que, par comparaison aux hommes de la cohorte 2005, ceux de la cohorte 2006 connaissent une baisse marquée de leurs impôts payés par rapport à l'année précédant la naissance de l'enfant durant les trois périodes présentées dans le tableau. Ce résultat est quelque peu contre-intuitif, car on n'observe pas de baisse équivalente du revenu de travail durant ces périodes. Il faut toutefois rappeler que les seuils des paliers d'imposition ont augmenté de façon marquée en 2008. Cette modification a eu pour effet de réduire de manière générale l'impôt payé par les contribuables. Les hommes de la cohorte 2006 y ont donc été exposés plus longuement que ceux de la cohorte 2005. De plus, certains hommes de la cohorte 2006 ont pu prendre leur congé parental en 2007, réduisant ainsi leur revenu imposable pour cette même année fiscale. Enfin, le tableau indique qu'il n'y a aucune différence eu égard au montant

des prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale entre les hommes des deux cohortes.

Chez les femmes, les effets du RQAP sont plus importants, comme on doit s'y attendre. Ainsi, les femmes de la cohorte 2006 connaissent une baisse de revenu plus élevée de 6 %, par comparaison à celles de la cohorte 2005 au cours de l'année de la naissance de l'enfant. Cette baisse est cohérente avec une durée de congé parental plus longue chez les femmes de la cohorte 2006 que chez les femmes de la cohorte 2005. De plus, cette baisse est entièrement compensée par la suite, car les femmes de la cohorte 2006 bénéficient d'une hausse relative de revenu de 3,5 % au cours de l'année suivant la naissance de l'enfant, puis d'environ 2 % en moyenne au cours de chacune des quatre années suivantes. Tout comme pour les hommes, les variations relatives dans les versements d'impôts sont relativement élevées et quelque peu contre-intuitives. Ainsi, les femmes de la cohorte 2006 paient plus d'impôt que celles de la cohorte de 2005 au cours de l'année de naissance de l'enfant, bien que leur revenu relatif diminue de plus de 6 %. Cela est assurément dû au fait que les femmes de la cohorte 2006 reçoivent des prestations de congé de maternité plus élevées. Au cours des années subséquentes, elles gagnent davantage, mais paient soit plus, soit moins d'impôt, selon la période considérée. Tout comme pour les hommes, les femmes de la cohorte 2006 ont davantage été exposées à la baisse d'impôt décrétée pour l'année fiscale 2008. Cela peut expliquer pourquoi elles semblent payer moins d'impôt au cours des années 2 à 5 qui ont suivi la naissance de leur enfant, en dépit du fait qu'elles gagnent plus que les femmes de la cohorte 2005 au cours de ces mêmes années. Enfin, on n'observe aucune différence dans le montant moyen des prestations de l'aide sociale, bien que les prestations d'assurance-emploi semblent être légèrement supérieures en moyenne.

Le tableau 4 est structuré de façon comparable au tableau 3, sauf que cette fois les variables d'intérêt sont exprimées en valeurs dichotomiques, c'est-à-dire indiquant si oui ou non un état est observé⁵. Les paramètres correspondent alors à des effets à la marge extensive. Les valeurs nulles sont cette fois-ci incluses dans les régressions. C'est pourquoi le nombre d'observations y est beaucoup plus grand que dans le tableau 3. Comme on doit s'y attendre, les résultats de ce tableau sont relativement conformes à ceux du tableau précédent. Ainsi, les hommes de la cohorte 2006 ne sont pas moins susceptibles de travailler que ceux de la cohorte 2005 (avoir obtenu un revenu de travail supérieur à zéro), bien qu'ils soient marginalement moins nombreux à payer de l'impôt pour chacune des années considérées. Par ailleurs, ils sont légèrement plus susceptibles de recevoir des prestations d'assurance-emploi, mais moins susceptibles de recevoir des

⁵ Ainsi, un revenu de travail positif est assimilé au fait de travailler. De la même manière, des prestations ou des versements positifs sont convertis en variable binaire (0 = "Non", > 0 = "Oui".)

prestations d'aide sociale. Ces effets, bien que statistiquement significatifs, sont de faible amplitude. Chez les femmes, les résultats présentés dans les deux tableaux sont encore une fois cohérents. Il est intéressant de noter que les femmes de la cohorte 2006 perçoivent des prestations d'assurance-emploi plus élevées que celles de la cohorte 2005 (tableau 3), bien qu'il soit moins probable qu'elles en reçoivent (tableau 4). Cela est vraisemblablement lié au fait que la probabilité qu'elles occupent un emploi est plus grande (tableau 4) et qu'elles touchent un salaire légèrement supérieur (tableau 3).

Tableau 4 - Effets nets du RQAP, variables économiques exprimées en indicateurs dichotomiques (O/N), RQ

Années depuis la naissance	Hommes salariés en couple			
	Travail	Impôt	Assurance-emploi	Aide sociale
0	0,001	-0,015***		-0,003***
1	0,003	-0,018***		-0,002
2 à 5	0,000	-0,016***	0,006***	-0,001
Observations	2 554 339	2 564 191	2 339 036	2554 339
	Femmes salariées en couple			
	Travail	Impôt	Assurance-emploi	Aide sociale
0	-0,040***	0,020***		-0,001
1	0,016***	-0,016***		-0,001
2 à 5	0,008***	-0,001***	-0,005**	0,000
Observations	2 599 981	2 606 887	2 378 791	2599 981

*p-value \leq 0,10; **p-value \leq 0,05; ***p-value \leq 0,01.

Les régressions prennent en compte des variables dichotomiques d'âge et une variable de tendance temporelle.

Les paramètres des tableaux 3 et 4 représentent l'effet moyen du RQAP sur les variables économiques exprimées aussi bien en logarithme qu'en indicateurs discrets. Le tableau 5 présente quant à lui l'effet du RQAP (comparaison entre les cohortes 2005 et 2006) sur le décile du revenu de travail (en logarithme) de 2 à 5 ans après la naissance de l'enfant. Selon le tableau, les hommes de la cohorte 2006 ne bénéficient pas de revenu de travail supérieur à ceux de la cohorte de 2005, peu importe le décile de revenu. Chez les femmes, le RQAP semble avoir eu un effet positif de 1 % à 2,6 %, selon le décile de revenu. Ce sont les femmes des 2^e et 3^e déciles de revenu de travail de 2006 qui semblent avoir bénéficié le plus du RQAP, avec un revenu de travail de respectivement 2,4 % et 2,6 % supérieur à celui des femmes de 2005 pour ces mêmes déciles. Pour les déciles suivants, l'effet diminue progressivement pour atteindre 1 % au 7^e décile. L'effet est faible et non significatif pour les déciles des extrémités de la distribution (1^{er}, 8^e et 9^e déciles). En somme, une partie importante (6 déciles sur 9) des femmes ayant donné naissance à un enfant en 2006 semblent avoir bénéficié d'un revenu de travail supérieur à celles ayant

donné naissance à un enfant en 2005. L'effet est plus marqué pour les déciles inférieurs, ce qui révèle un aspect redistributif du RQAP. Ces résultats sont cohérents avec ceux des tableaux précédents.

Tableau 5 - Effets du RQAP sur le décile de revenu, ECAE

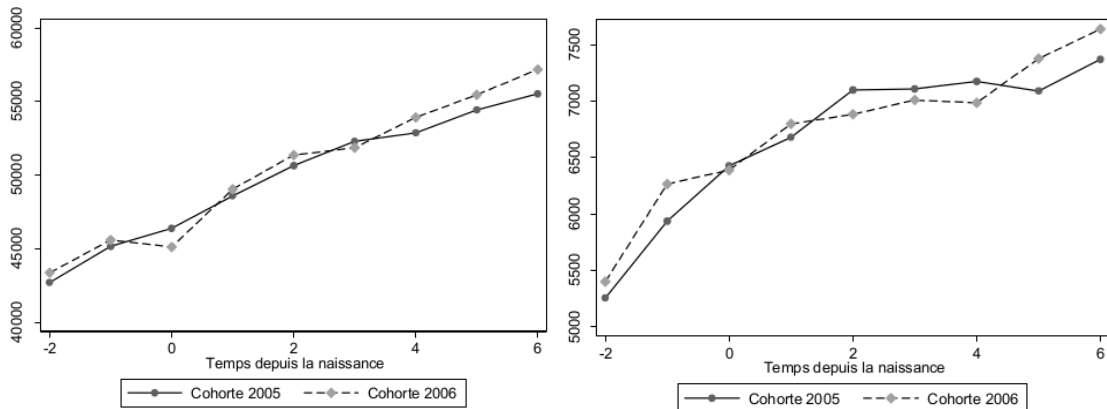
Décile	Hommes	Femmes
1	0,008	0,010
2	-0,003	0,024***
3	0,001	0,026***
4	0,001	0,023***
5	0,005	0,019***
6	0,006*	0,016***
7	-0,001	0,010***
8	-0,001	0,005
9	0,000	0,006
Observations	2 406 048	2 323 752

*p-value \leq 0,10; **p-value \leq 0,05; ***p-value \leq 0,01

Les résultats des tableaux 3 à 5 confirment les principales tendances brutes observées dans la figure 1. En effet, la figure 1 (a) montre que l'année de naissance correspond à une baisse relative du revenu des hommes de la cohorte 2006. Dans les années subséquentes, les courbes des deux cohortes sont pratiquement confondues. Les courbes de la figure 1 (b) permettent de comprendre les résultats contre-intuitifs obtenus à l'égard de l'impôt sur le revenu. En effet, les hommes des deux cohortes paient plus d'impôt au cours de l'année correspondant à la naissance de leur enfant qu'au cours des années antérieures. Cependant, quant à l'année précédant la naissance de leur enfant, les hommes de la cohorte de 2006 en paient à peine plus. Par comparaison aux hommes de la cohorte 2005, l'accroissement est plus faible, ce qui donne lieu à un paramètre négatif. Au cours des années subséquentes, l'accroissement de l'impôt payé par les hommes de la cohorte 2006 est toujours plus faible que celui de la cohorte 2005 d'où, encore une fois, les paramètres négatifs rapportés dans le tableau 3.

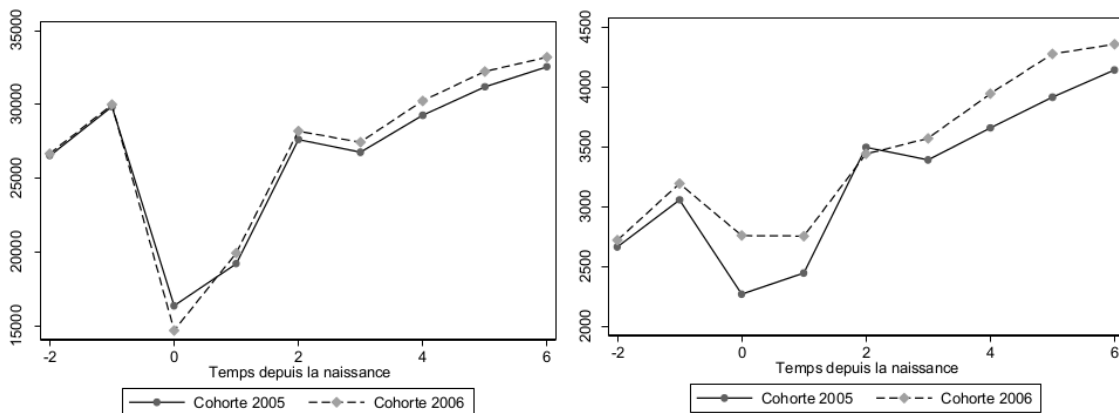
Chez les femmes, on voit bien que l'année de la naissance est marquée par une baisse plus forte du revenu pour les mères de la cohorte 2006. Cette baisse peut être attribuable à une durée de congé parental plus longue. Notons également que les revenus étaient identiques avant la naissance et que la courbe des mères de la cohorte 2006, outre l'année de naissance, est ensuite toujours au-dessus de celle des femmes de 2005. Ceci illustre pourquoi l'accroissement du revenu des mères de la cohorte 2006 est plus prononcé que celui des mères de la cohorte 2005. C'est précisément ce que la lecture du tableau 3 nous enseigne. La même logique prévaut pour l'impôt sur le revenu.

Figure 1 - Évolution des revenus et des versements d'impôt, cohortes 2005 et 2006, années depuis la naissance, RQ (en dollars)



(a) Revenu de travail, hommes en couple

(b) Impôt, hommes en couple



(c) Revenu de travail, femmes en couple

(d) Impôt provincial, femmes en couple

En somme, ce que les régressions et les graphiques montrent, c'est que le RQAP induit une baisse plus forte du revenu des femmes au cours de l'année de naissance d'un enfant. Toutefois, cette baisse relative est compensée par une croissance plus marquée des revenus dans les années subséquentes. Cette croissance est par ailleurs observée chez toutes les femmes de la cohorte 2006. Finalement, les femmes ayant bénéficié du RQAP sortent gagnantes sur le plan du revenu relatif. Les hommes, quant à eux, subissent une légère baisse relative de revenu au cours de l'année de naissance d'un enfant. Cette baisse n'est pas compensée au cours des années subséquentes. Enfin, les hommes de la cohorte 2006 ne semblent pas avoir été particulièrement pénalisés dans leur cheminement de carrière, puisque leur revenu dans les années suivant la naissance ne se différencie pas des hommes de la cohorte 2005.

3.2 Analyses fondées sur le fichier du MTESS

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le fichier du MTESS regroupe

les données administratives concernant les prestataires du RQAP pour les années 2006 à 2012 inclusivement. Ces données permettent une analyse fine des déterminants de la prise de congé parental, le type de régime utilisé, la durée des congés, etc. Aux fins de l'analyse, nous sélectionnons les ménages pour lesquels les individus sont en couple et dont les hommes et les femmes ont au maximum 50 et 40 ans, respectivement.

Prise de congé

La figure 2 (a) montre la proportion d'individus salariés se prévalant d'un congé parental en 2006 en fonction du centile de revenu de l'année 2005, soit l'année avant la naissance d'un enfant. On constate que les femmes dont le revenu de 2005 était inférieur au premier quintile sont très peu nombreuses à se prévaloir d'un congé parental⁶. Au-delà de ce seuil, la très grande majorité d'entre elles en bénéficient. Chez les hommes, on observe une relation croissante entre le centile de revenu et la prise d'un congé parental, avec un retournement autour du 80^e centile, à partir duquel la prise du congé diminue de façon marquée. La figure 2 (b) se focalise sur les hommes et illustre l'évolution de la prise de congé parental dans le temps. On y constate un déplacement important vers le haut de 2006 à 2009 et un déplacement moindre de 2009 à 2012.

La figure 2 suggère l'existence de relations non linéaires entre le centile de revenu et la prise de congé parental⁷. Toutefois, ces relations ne prennent pas en compte l'influence d'autres variables qui pourraient leur être sous-jacentes. Il est nécessaire alors de retirer l'influence de ces variables par l'entremise de modèles de régression. La figure 3 présente les paramètres associés aux centiles 3 à 100 inclusivement pour ces modèles de régression. Ces paramètres s'interprètent par rapport aux deux premiers centiles. Ainsi, chacun d'eux mesure l'effet marginal de changer d'un centile de revenu sur la probabilité de prendre un congé parental, par rapport aux individus des deux premiers centiles de revenu⁸. La régression prend également en compte des variables indicatrices pour chaque niveau d'âge et pour chaque année. Une fois une série de variables de conditionnement prise en compte, les figures 3 (a) et (b) montrent qu'il existe une relation forte entre la prise d'un congé parental et le centile de revenu, bien que la relation soit moins prononcée que ne le suggère la figure 2. Chez les hommes, les individus des 40 premiers centiles n'ont pas un comportement différent de ceux des 2 premiers centiles, puisque l'intervalle de confiance de leur coefficient chevauche la valeur zéro. À partir du 40^e centile, toutefois, la probabilité qu'un homme bénéficie d'un congé parental augmente de façon linéaire jusqu'au 90^e centile, après quoi la prise de congé chute brusquement. Selon la figure 3 (b), toutes les femmes dont le revenu est supérieur au

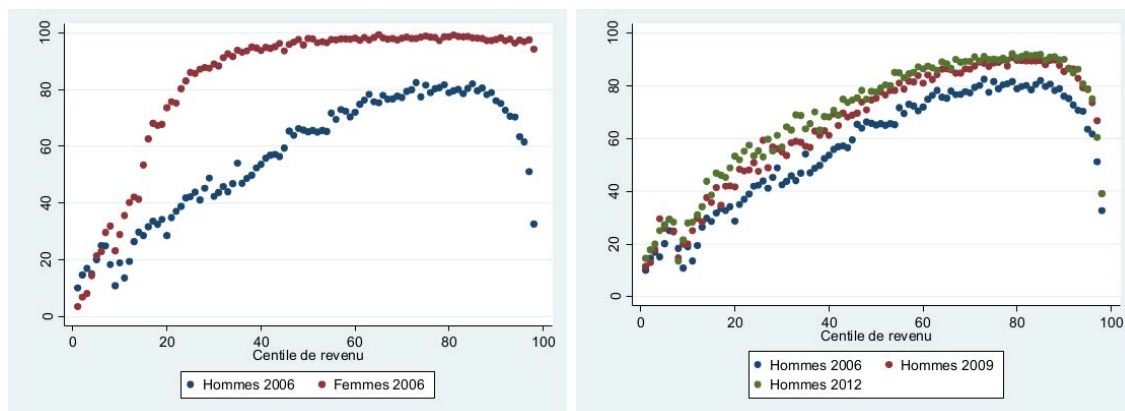
⁶ En fait, les individus des cinq premiers centiles ont des revenus trop faibles pour qu'ils soient admissibles au RQAP.

⁷ La figure ne tient pas compte de la précision statistique de chaque point.

⁸ Il est préférable de présenter les paramètres dans un graphique plutôt que dans un tableau par souci de clarté et de concision. La régression comporte plus de 289 764 observations pour les hommes et 321 994 observations pour les femmes.

5^e centile sont plus susceptibles de prendre un congé parental que celles des deux premiers. La prise de congé augmente systématiquement jusqu'au 20^e centile, après quoi l'écart avec les femmes des 2 premiers centiles se stabilise à environ 90 points de pourcentage.

Figure 2 - Relation brute entre le centile de revenu et l'utilisation du RQAP, MTESS (en %)



(a) Hommes et femmes salariés en couple

(b) Hommes salariés en couple

Bien que non rapportés dans le texte, les paramètres des effets annuels montrent que le déplacement vers le haut observé pour les hommes dans la figure 2 (b) est statistiquement significatif pour chacune des années de 2007 à 2012 par rapport à 2006, mais plafonne à partir de 2010. On observe également un tel déplacement statistiquement significatif vers le haut pour les femmes, mais de moindre envergure, toujours avec un plafonnement en 2010.

Les résultats qui précèdent font abstraction des types de régimes. On peut répéter l'analyse précédente en se focalisant sur le choix de régime (de base ou particulier). La figure 4 est dérivée pareillement à la figure 3 et s'interprète donc de la même manière. Les figures 4 (a) et (b) montrent que la préférence pour le régime particulier est associée au centile de revenu. En effet, les hommes dont le revenu se situe au-delà du 20^e centile sont plus susceptibles de préférer le régime particulier que ceux des deux premiers centiles. Toutefois, l'écart avec ces derniers n'est que d'environ 10 points de pourcentage. Chez les femmes, seules celles dont le revenu est inférieur au 10^e centile ou supérieur au 90^e centile favorisent le régime particulier. L'écart avec les femmes des 2 premiers centiles est également d'environ 10 points de pourcentage. On en conclut qu'à mesure que leur revenu augmente, les individus ont tendance à favoriser un régime plus court, mais dont les prestations sont plus élevées.

Figure 3 - Relation nette entre le centile de revenu et l'utilisation relative du RQAP, MTESS (différence en %)

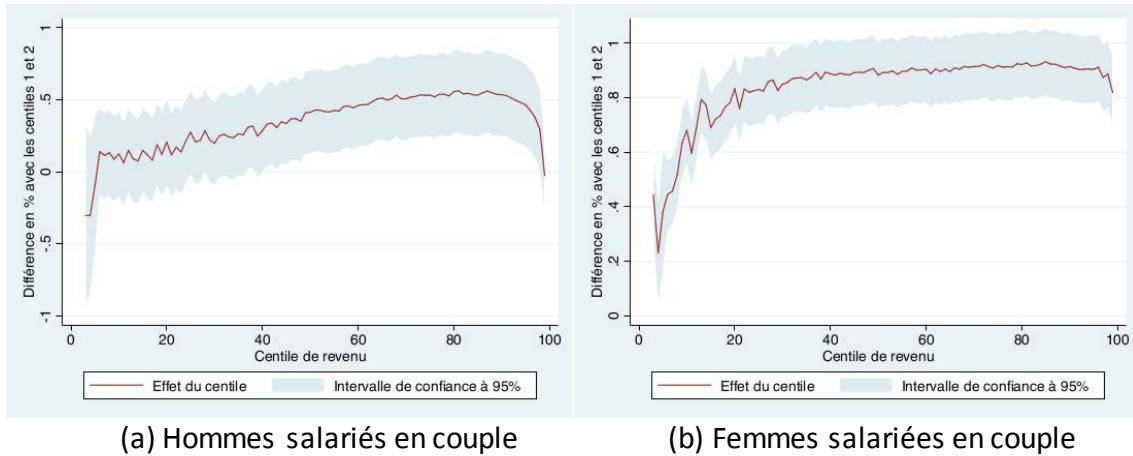
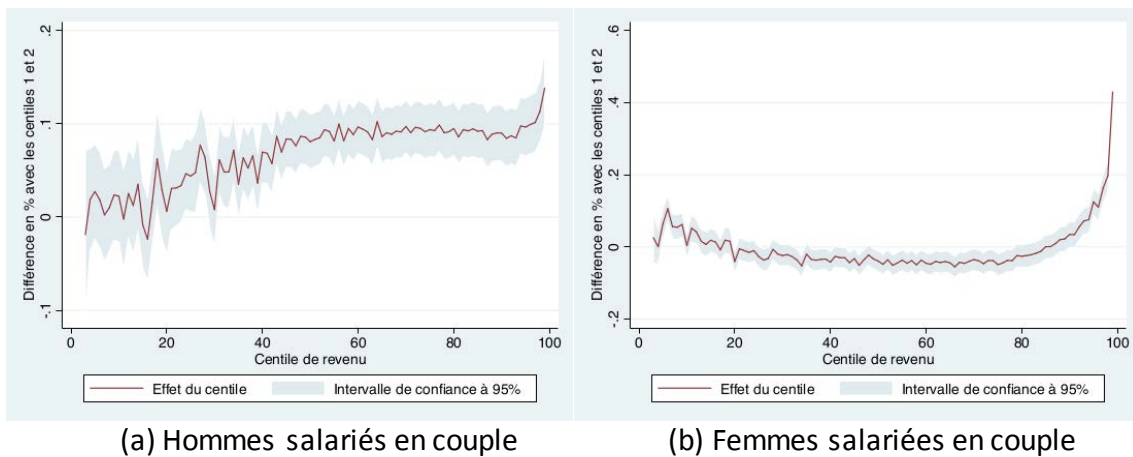


Figure 4 - Relation nette entre le centile de revenu et l'utilisation du régime particulier du RQAP, MTESS (différence en %)

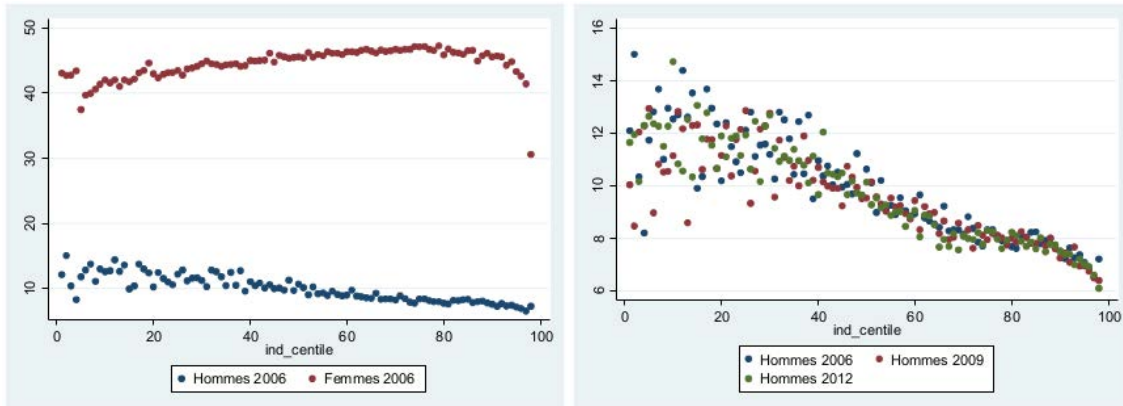


Les résultats des régressions portant sur le choix de régime (non présentés par souci de concision) montrent également que les hommes et les femmes de toutes les régions du Québec préfèrent davantage le régime particulier que ceux habitant la région de Montréal. Ces résultats sont statistiquement très robustes.

Durée des congés parentaux

L'analyse de la durée des congés parentaux procède de la même manière que celle portant sur la prise de congé. Les figures 5 (a) et (b) illustrent la relation empirique entre le centile de revenu de l'année 2005 et la durée des congés parentaux observée sans égard au régime de congé. La figure 5 (a) montre que la durée des congés des mères augmente légèrement avec le centile de revenu, mais chute aux environs du 80^e centile. Chez les hommes, on constate plutôt une baisse continue de la durée en fonction du centile de revenu. La figure 5 (b) illustre également l'évolution temporelle de la durée des congés pris par les hommes. Cette dernière varie considérablement d'une année à l'autre à l'intérieur des 40 premiers centiles. Pour autant, il ne semble pas se dégager de tendance très nette entre les centiles de revenu et la durée des congés.

Figure 5 - Relation brute entre le centile de revenu et la durée des congés parentaux, MTESS (en semaines)



(a) Hommes et femmes salariés en couple

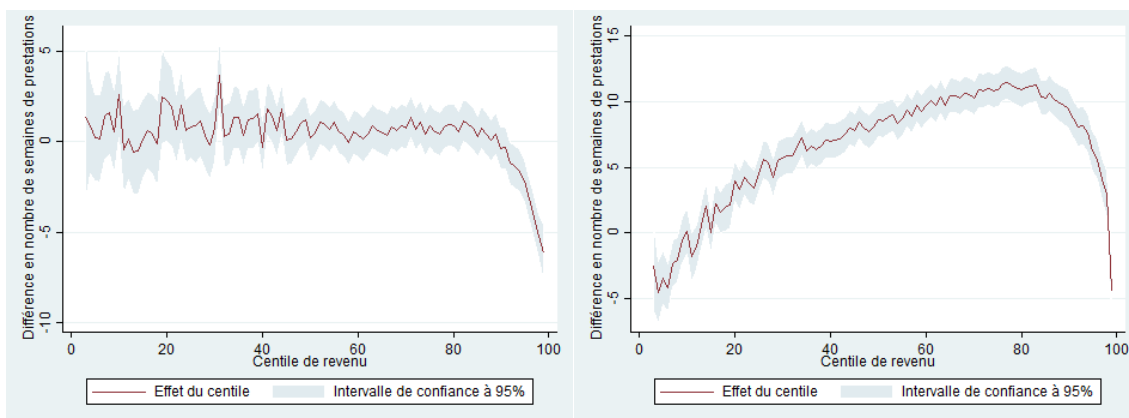
(b) Hommes salariés en couple

Comme nous l'avons vu précédemment, il est nécessaire de retirer l'influence de variables confondantes afin de déterminer précisément la relation entre la durée du congé et le centile de revenu⁹. La figure 6 présente les paramètres associés aux centiles 3 à 100 inclusivement. Ces paramètres s'interprètent par rapport aux deux premiers centiles. La figure 6 (a) porte sur les hommes et montre que la durée ne varie pas avec les revenus compris entre les 3^e et 80^e centiles. Les hommes dont le revenu se situe au-delà du 80^e centile prennent des congés nettement plus courts que ceux dont le revenu se situe plus bas sur l'échelle de revenu. Comme l'illustre la figure 6 (b), la durée des congés pris par les femmes est nettement liée au revenu. Ainsi, les femmes dont le revenu est inférieur au 20^e centile ont des congés nettement plus brefs que celles des 2 premiers

⁹ Les régressions incluent, outre les centiles de revenu, des variables dichotomiques pour chaque niveau d'âge, pour chaque année, et pour chaque région, ainsi que deux variables qui indiquent si le conjoint ou la conjointe est un travailleur ou une travailleuse mixte ou salarié. Les régressions portant sur les hommes comportent plus de 244 445 observations alors que celles des femmes en comptent 243 751.

centiles. La durée augmente avec le revenu entre les 20^e et 80^e centiles, puis décroît par la suite. Autrement dit, les femmes au bas de l'échelle du revenu de même que celles au haut de l'échelle prennent des congés plus courts que celles dont le revenu se situe entre les intervalles interquartiles du revenu.

Figure 6 - Relation nette entre le centile de revenu et la durée des congés parentaux, MTESS (en semaines)



(a) Hommes salariés en couple

(b) Femmes salariées en couple

Les autres paramètres de la régression nous enseignent que la durée de congé des hommes a connu une hausse importante en 2008 et que celle-ci s'est maintenue jusqu'en 2012, bien que cela ne soit pas évident à la lecture de la figure 5. Par ailleurs, les hommes habitant les régions du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue et de Laval ont tendance à prendre des congés plus courts d'environ une semaine que les habitants de Montréal. *A contrario*, les habitants des régions de la Mauricie, de l'Estrie, de l'Outaouais, de Lanaudière et du Centre-du-Québec prennent des congés d'environ une demi-semaine plus longs que ceux des habitants de l'île de Montréal. Enfin, les hommes dont la conjointe est une travailleuse salariée prennent des congés plus courts d'environ quatre semaines par rapport à ceux dont la conjointe est une travailleuse autonome ou mixte.

Chez les femmes, les régressions nous apprennent que la durée des congés a augmenté d'environ une semaine au cours des années 2007 à 2009 par rapport à 2006. Toutefois, la durée est pratiquement revenue à son niveau de 2006 à partir de 2010. Enfin, il est intéressant de noter que, à l'exception des résidentes de Laval, les femmes de toutes les régions du Québec prennent des congés nettement plus courts que celles habitant l'île de Montréal. Les congés sont en moyenne plus courts d'environ quatre semaines. Les résidentes de Laval, en revanche, bénéficient d'un congé excédent d'une semaine et demie celui des résidentes de l'île de Montréal. Enfin, les femmes dont le conjoint est un travailleur mixte ou un travailleur salarié ont des congés plus courts d'environ deux à trois semaines par rapport à celles dont le conjoint est un travailleur autonome.

4. Analyses fondées sur les données d'enquête (ECAE)

Dans cette section, nous nous intéressons à l'effet de l'instauration du RQAP sur différentes facettes du congé parental. Les analyses sont effectuées à l'aide des données de l'Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi de Statistique Canada. Trois études récentes portant sur les répercussions du RQAP et de la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE), et dont les questions de recherche s'apparentent aux nôtres, sont tout d'abord brièvement résumées à des fins comparatives. Nous présentons par la suite un tableau descriptif de l'évolution comparative des congés parentaux au Québec et dans le reste du Canada. Enfin, les analyses de régressions dont le but est de mesurer la contribution nette du RQAP sur la prise de congés parentaux et la durée de ceux-ci sont présentées dans une dernière section.

4.1 Études pertinentes

L'étude de Patnaik (2016) s'intéresse à l'influence de l'introduction du RQAP sur les mêmes indicateurs que ceux qui font l'objet de notre analyse, en particulier ceux portant sur la prise de congé des nouvelles mères et des nouveaux pères. Tout comme nous, l'auteure utilise les données de l'ECAE et se concentre sur les mères vivant en couple, âgées de 18 à 40 ans, qui ont un enfant de moins de 1 an né entre 2002 et 2010. Les variables d'intérêt sont : 1) si la mère a demandé ou non une prestation d'assurance-emploi ou du RQAP dans les 12 derniers mois; 2) la durée totale du congé demandé, y compris les semaines de prestations de l'assurance-emploi ou du RQAP, les semaines de congé payées par l'employeur et les semaines de congé sans solde (ou la durée qu'elle planifie de prendre si le congé n'est pas terminé)¹⁰; 3) si le partenaire a fait ou non une demande de congé parental; 4) le nombre de semaines de congé, le cas échéant. Lorsque les parents rapportent ne pas avoir pris de congés, leur durée est présumée être nulle. Mentionnons également que les données sur la durée des congés des pères ne sont disponibles qu'à partir de 2004.

Les analyses de Patnaik (2016) montrent que l'entrée en vigueur du RQAP a eu pour effet d'augmenter d'environ 12 points de pourcentage la probabilité que les mères fassent une réclamation à l'assurance-emploi ou au Régime québécois d'assurance parentale. La probabilité que les pères en fassent autant augmente quant à elle d'environ 53 points de pourcentage. Un tel écart s'explique évidemment par le fait que 72,5 % des

¹⁰ Il est important de noter que cette définition de congé parental dans l'ECAE est différente de celle utilisée dans les données du MTESS. Dans celles-ci, on possède seulement de l'information sur les congés parentaux pris dans le cadre du RQAP. Dans l'ECAE, les congés parentaux incluent les congés parentaux pris dans le cadre du RQAP et de l'AE, les congés payés par l'employeur et les congés sans solde.

mères effectuaient une réclamation avant l'instauration du RQAP, alors que seulement 21,3 % des pères faisaient de même. Les analyses montrent également que la durée des congés de paternité augmente d'environ trois semaines. Cela correspond à la hausse observée chez les mères, bien que l'effet dans ce dernier cas ne soit pas statistiquement significatif.

Dans leur étude, Haeck et coll. (2016) s'intéressent également aux effets du RQAP sur plusieurs indicateurs économiques. Les résultats montrent que la durée des congés pris par les mères et les pères augmente de 1,8 et 3 semaines, respectivement. Ces résultats ne sont toutefois pas directement comparables à ceux de Patnaik (2015), car cette dernière ne s'intéresse qu'aux mères en couple, alors que Haeck et coll. (2016) incluent également dans leur analyse les familles monoparentales.

Koebel et Schirle (2016) s'intéressent aux effets de la Prestation universelle pour la garde d'enfants, introduite en 2006, sur le comportement des parents eu égard au marché du travail. L'étude montre que ce programme, bien que moins généreux que le RQAP, a pour effet de diminuer l'offre de travail des mères, et en particulier celles faiblement scolarisées. Ces effets sont observables autant sur la participation au marché du travail que sur les heures travaillées. Les effets du programme sont beaucoup plus faibles pour les pères et sont statistiquement peu robustes. Les auteures concluent que le programme ne semble pas avoir pour effet d'augmenter les dépenses en biens et services destinés aux enfants, mais incite plutôt les mères peu scolarisées et faiblement rémunérées à réduire davantage leur présence sur le marché du travail. Ces conclusions corroborent celles de Haeck et coll. (2016) voulant que ce soient les familles aisées qui bénéficient le plus d'un tel programme.

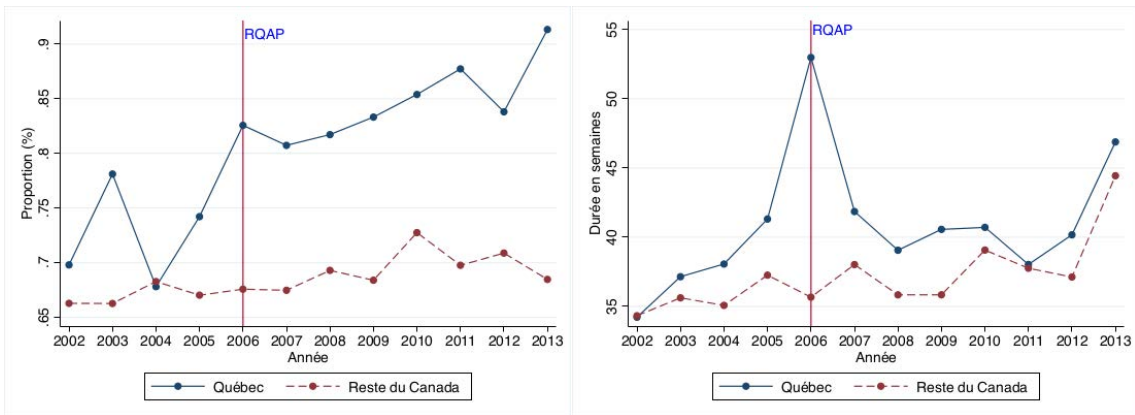
4.2 Analyse descriptive

Notre analyse des données de l'ECAE a pour but de valider et de compléter celle effectuée par Patnaik (2016). À des fins de comparaison, nous centrons notre recherche sur le même sous-groupe, à savoir les nouvelles mères en couple âgées de 18 à 40 ans. Nos données couvrent toutefois une période plus longue, soit de 2002 à 2013 plutôt que 2002 à 2010. Nous nous intéressons également à la prise de congés parentaux par les nouvelles mères et les nouveaux pères, de même qu'à la durée du congé parental, le cas échéant.

La figure 7 ci-après présente l'évolution des principales variables d'intérêt. Les figures 7 (a) et 7 (b) concernent les nouvelles mères, alors que les figures 7 (c) et 7 (d) se rapportent aux nouveaux pères. La lecture des figures suggère que l'instauration du RQAP a eu des effets indéniables sur la prise de congés parentaux et sur leurs durées, et cela, autant pour les mères que pour les pères québécois. Toutefois, l'effet du RQAP sur la

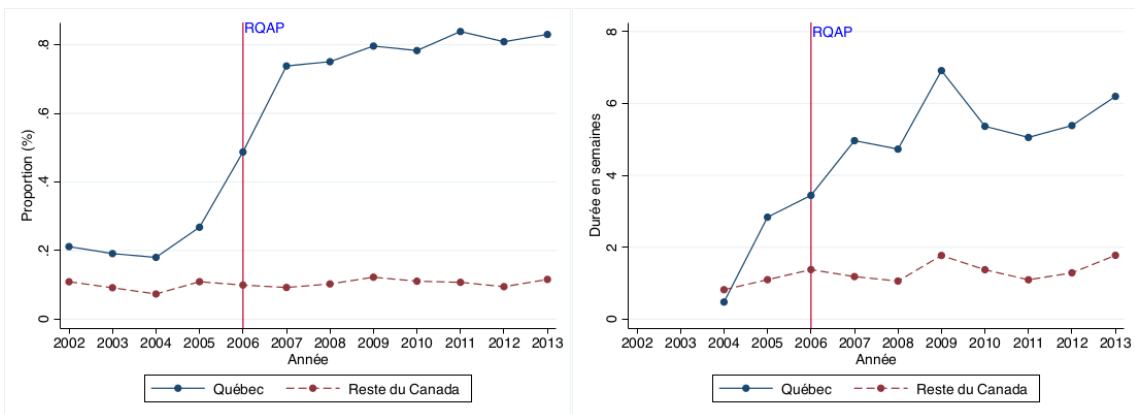
durée des congés parentaux des mères québécoises semble être transitoire. En effet, les mères québécoises bénéficiaient de congés plus longs avant même l'instauration du RQAP. La hausse de la durée observée en 2006 est suivie d'un retour au niveau d'avant le RQAP dès 2007. À partir de l'année 2010, les mères hors Québec ont effectué un rattrapage à ce chapitre sans pour autant bénéficier d'un régime de congé aussi généreux. Il semble toutefois indéniable que ce sont les pères québécois qui ont le plus modifié leur comportement à la suite de l'instauration du RQAP.

Figure 7 - Évolution des congés parentaux des nouveaux parents, ECAE, 2002-2013



(a) Proportion de mères demandant un congé parental

(b) Durée moyenne des congés des mères



(c) Proportion de père demandant un congé parental

(d) Durée moyenne des congés des pères

Les figures n'incluent pas les intervalles de confiance afin de ne pas alourdir indûment la présentation des tendances. Par ailleurs, des facteurs autres que l'introduction du RQAP peuvent influencer différemment les tendances observées au Québec et dans le reste du Canada eu égard aux variables d'intérêt. Il importe donc de prendre en compte ces facteurs afin d'obtenir l'effet net de la contribution du RQAP aux tendances observées.

4.3 Analyse économétrique

Les principaux résultats de nos analyses de « différences-de-différences » sont reportés dans le tableau 6. Dans son étude, Paitnik (2016) introduit un paramètre dont le rôle consiste à capter la différence moyenne entre l'ensemble des périodes suivant et précédant la mise en place du RQAP. Nous préférons utiliser une spécification de modèle plus flexible qui distingue chacune des années afin de mesurer l'évolution de l'effet du RQAP dans le temps. Ainsi, les coefficients du tableau représentent les effets annuels moyens du RQAP sur la différence Québec-Canada (première différence) par rapport à l'année 2002 (deuxième différence).

La seconde colonne du tableau 6 rapporte les résultats pour la demande de prestation d'assurance-emploi ou d'assurance parentale pour les nouvelles mères. À partir de l'année 2007, la proportion de femmes québécoises qui ont effectué une demande de prestations a augmenté de 11,9 à 16,9 points de pourcentage par rapport aux mères du reste Canada et en ce qui a trait à l'année 2002. Cet effet peut être expliqué par les critères moins contraignants du RQAP, rendant ainsi admissible une proportion plus importante de nouvelles mères. L'effet semble relativement stable dans le temps. Ces résultats sont visibles dans la figure 7 (a) dans laquelle on constate à partir de 2006 que les mères québécoises se distinguent nettement de celles du reste du Canada. Nos résultats sont très semblables à ceux de Paitnik (2015) qui trouve un effet moyen d'environ 12 points de pourcentage.

Tableau 6 - Effets nets du RQAP sur les congés parentaux, ECAE

	Mères		Pères	
	Participation	Durée	Participation	Durée
Année 2003 : Québec	0,003 (0,042)	2,316 (2,994)	0,013 (0,058)	
Année 2004 : Québec	-0,021 (0,047)	2,501 (2,907)	0,049 (0,062)	
Année 2005 : Québec	0,093* (0,048)	8,858*** (2,990)	0,102* (0,060)	1,805** (0,789)
Année 2006 : Québec	0,080 (0,051)	13,140*** (3,914)	0,327*** (0,064)	2,272*** (0,580)
Année 2007 : Québec	0,119*** (0,039)	6,778*** (2,519)	0,552*** (0,054)	4,014*** (0,613)
Année 2008 : Québec	0,131*** (0,048)	7,586*** (2,919)	0,589*** (0,054)	4,533*** (0,688)
Année 2009 : Québec	0,128*** (0,047)	6,339** (3,082)	0,580*** (0,054)	5,185*** (0,987)
Année 2010 : Québec	0,142*** (0,043)	5,161* (2,779)	0,635*** (0,056)	4,185*** (0,596)
Année 2011 : Québec	0,124** (0,052)	2,965 (2,757)	0,663*** (0,050)	4,894*** (0,535)
Année 2012 : Québec	0,119** (0,049)	4,895 (3,194)	0,646*** (0,063)	3,859*** (0,676)
Année 2013 : Québec	0,169*** (0,045)	3,504 (2,767)	0,629*** (0,057)	4,664*** (0,706)

Écarts-types entre parenthèses. *p-value ≤ 0,10; **p-value ≤ 0,05; ***p-value ≤ 0,01.

La troisième colonne présente les effets du RQAP sur la durée de congé parental des nouvelles mères. L'effet du Régime varie fortement dans le temps. Au cours des trois premières années suivant l'entrée en vigueur du RQAP, les congés des mères québécoises se sont prolongés d'environ deux mois. L'année même de son instauration, les congés ont augmenté au Québec de plus de 13 semaines par rapport à 2002 et au reste du Canada. Cette hausse s'est ensuite lentement résorbée, de sorte que, dès 2011, il n'existait plus de différences entre les Québécoises et les autres Canadiennes ni entre 2011 et 2002. Cet effet est également visible dans la figure 7 (b), laquelle illustre bien cet effet de convergence. Dans son analyse, Paitnik (2016) n'utilise qu'un effet avant/après le RQAP. Les variations annuelles ne peuvent donc pas être mesurées. Cela l'amène à conclure que le RQAP a eu pour effet de prolonger les congés parentaux des mères québécoises de trois semaines, bien que l'effet qu'elle mesure ne soit pas statistiquement significatif. Nos résultats montrent que les effets ont plutôt été transitoires.

Dans la colonne 4 sont reportés les effets du Régime sur la demande de prestation des nouveaux pères. L'effet du Régime est manifeste dès 2006 avec une hausse d'environ 32 points de pourcentage, et croît jusqu'à plus de 60 points de pourcentage pour les années 2012 et 2013 par rapport à 2002. Cette hausse importante est aussi très apparente dans la figure 7 (c) où l'on voit que la proportion des pères québécois effectuant une demande de prestation s'éloigne considérablement de celle des pères du reste du Canada, laquelle ne change presque pas durant la période observée. La spécification plus contraignante du modèle utilisé par Paitnik (2016) l'amène à conclure que l'effet moyen sur la période 2006 à 2010 est d'environ 53 points de pourcentage. Nos résultats montrent plutôt que l'écart a crû dans le temps et ne semble pas s'estomper.

Enfin, la dernière colonne du tableau 6 mesure l'effet estimé du RQAP sur la durée moyenne de congé des nouveaux pères québécois. L'effet est relativement stable, oscillant entre quatre et cinq semaines, selon l'année observée. Il est intéressant de constater que cet effet est très près du nombre de semaines réservées aux nouveaux pères qui est de cinq semaines (ou trois semaines selon le régime particulier). Cet effet peut également correspondre simplement à la forte hausse du nombre de pères qui prennent un congé par comparaison aux périodes antérieures.

Les études évoquées précédemment ont montré que les effets du RQAP varient considérablement en fonction du revenu et du niveau de scolarité. Dans ce qui suit, nous nous intéressons à la mesure de l'effet du Régime selon quatre catégories de revenus. Par souci de simplicité et de comparabilité, nous recourons à la même spécification de modèle que Paitnik (2016), c'est-à-dire que nous ne distinguons plus les années entre elles, mais nous nous limitons à mesurer l'effet du RQAP sur l'ensemble de la période suivant son entrée en vigueur par rapport à la période qui l'a précédée.

Tableau 7- Effets nets du RQAP sur les congés parentaux selon le niveau de revenu, ECAE

Catégorie de revenu	Mères		Pères	
	Participation	Durée	Participation	Durée
Moins de 20 000 \$	0,230***	-1,269	0,302***	2,478**
	(0,060)	(5,423)	(0,070)	(1,262)
De 20 000 \$ à 40 000 \$	0,132***	7,622***	0,461***	3,200***
	(0,030)	(1,950)	(0,030)	(0,459)
De 40 000 \$ à 60 000 \$	0,105***	3,589	0,599***	4,010***
	(0,037)	(2,899)	(0,043)	(0,500)
Plus de 60 000 \$	-0,010	-5,720*	0,649***	4,054***
	(0,027)	(3,451)	(0,045)	(0,513)

Écart-types entre parenthèses. *p-value \leq 0,10; **p-value \leq 0,05; ***p-value \leq 0,01. Les régressions incluent 13 variables dichotomiques pour les années, 9 pour les provinces, 1 pour le statut d'immigrant, 4 pour la taille des ménages, 5 pour le nombre d'enfants, 3 pour le revenu familial, 2 pour la scolarité de chaque parent et un polynôme quadratique dans l'âge de chaque conjoint. Les résultats complets apparaissent en annexe dans les tableaux 14 à 18.

À la lecture du tableau 7, il est possible de voir que ce sont principalement les mères avec un revenu familial faible qui ont été les plus incitées à demander un congé parental. En effet, la proportion de mères ayant un revenu familial inférieur à 20 000 \$ et bénéficiant d'un congé parental a augmenté de plus de 20 points de pourcentage à la suite de l'instauration du RQAP. À l'opposé, les mères disposant d'un revenu familial supérieur à 60 000 \$ n'ont pas modifié leur comportement. La plus grande admissibilité au RQAP en ce qui a trait à l'assurance-emploi a donc été bénéfique pour les femmes dans les tranches de revenus inférieures. De plus, le taux de remplacement plus élevé des prestations du RQAP par rapport aux prestations de l'assurance-emploi ¹¹ a

¹¹ Le taux de remplacement des prestations de l'assurance-emploi est de 55 % pour l'ensemble des congés. Pour les prestations du RQAP, le taux de remplacement du régime de base est de 70 % pour les 18 semaines de congé de maternité, de 70 % pour les 5 semaines de congé de paternité, de 70 % pour les 7 premières semaines de congé parental et de 55 % pour les 25 semaines suivantes de congé parental. Dans le cadre du

probablement joué un rôle favorable dans la prise de congé chez les femmes vivant dans une famille à faible revenu. En effet, le RQAP a réduit la perte de revenu occasionnée par la prise d'un congé parental et les familles à faible revenu sont plus sensibles aux variations de revenu, puisque leurs ressources sont plus rares. En somme, les résultats obtenus dans les figures 2 et 3, et dans le tableau 7 laissent croire que les femmes ayant un revenu élevé sont plus susceptibles de prendre un congé parental que les femmes à faible revenu. Cependant, les femmes à faible revenu ont davantage réagi à la mise en place du RQAP étant donné la diminution du coût de la prise d'un congé parental. Les femmes à revenu élevé étaient déjà prêtes à assumer un coût plus élevé pour prendre un congé parental avant la mise en place du RQAP. C'est pour cette raison qu'on observe à la fois une proportion importante de femmes à revenu élevé prenant un congé parental et un faible effet du RQAP auprès de celles-ci.

Pour ce qui est de l'effet associé à la durée du congé des mères, on voit que le Régime semble toucher principalement les femmes ayant un revenu familial de 20 000 \$ à 40 000 \$. Cependant, comme nous l'avons vu plus haut, ces effets par niveau de revenu peuvent cacher des variations temporelles. Il convient donc de les interpréter avec prudence.

La proportion de pères qui font une demande de prestation, ainsi que la durée du congé, semble augmenter avec le niveau de revenu familial. Cela peut s'expliquer par le fait que, plus le revenu augmente, plus le coût de renonciation au travail est élevé. La compensation plus généreuse du RQAP a pour effet de réduire ce coût. Avec une couverture plus généreuse et un quota de congés réservés aux pères, le Régime fait que les nouveaux pères provenant des familles plus fortunées prennent plus de congés qu'auparavant. Autrement dit, le coût privé du congé parental est partiellement assumé collectivement.

En somme, l'instauration du RQAP semble avoir touché fortement la proportion de parents ayant effectué une demande de prestation, possiblement en raison du fait que les critères d'admissibilité du Régime sont moins contraignants que ceux de l'assurance-emploi. Le Régime semble également avoir bénéficié davantage aux mères à faible revenu en leur permettant un plus grand accès aux prestations. De plus, les nouveaux pères, beaucoup plus nombreux à prendre un congé parental, paraissent en moyenne utiliser un nombre de semaines de congé correspondant au quota qui leur est réservé.

5. Conclusion

régime particulier, le taux de remplacement est de 75 % pour l'ensemble des semaines de congé : 15 semaines de congé de maternité, 3 semaines de congé de paternité et 25 semaines de congé parental.

Ce rapport a pour objectif d'évaluer les effets du RQAP sur la fécondité, sur certains indicateurs économiques (revenu de travail, impôt, aide sociale, assurance-emploi) ainsi que sur la participation aux congés parentaux et la durée de ceux-ci, le cas échéant. Trois bases de données sont utilisées pour évaluer ces effets : 1) une base de données de RQ contenant des renseignements fiscaux obtenus de l'ensemble des contribuables québécois; 2) une base de données du MTESS contenant de l'information administrative portant sur l'ensemble des prestataires du RQAP; 3) une base de données de Statistique Canada (ECAE) contenant des renseignements recueillis chez un échantillon de Canadiens sur l'accès aux congés parentaux et leur utilisation. Les effets du RQAP sont évalués à l'aide de régressions linéaires, de régressions logistiques et de modèles de différences-de-différences. Finalement, plusieurs constatations intéressantes ressortent de l'analyse.

Tout d'abord, le RQAP semble avoir eu un effet persistant et statistiquement significatif sur le taux de fécondité des femmes. Par rapport à l'année 2004, le taux est de 1,3 point de pourcentage plus élevé en 2007. L'effet s'amenuise au fil des années pour atteindre 0,3 point de pourcentage en 2012 (dernière année de notre analyse). Cette diminution s'explique en grande partie par le caractère transitoire de l'effet du RQAP sur la naissance d'un premier enfant. Pour les naissances subséquentes, l'effet du RQAP semble avoir un effet persistant de plus de 3 points de pourcentage.

Par ailleurs, la mise en place du RQAP a occasionné des changements importants dans la prise de congés parentaux et la durée de ceux-ci. La prise de congés parentaux par les femmes a augmenté de 11 à 12 points de pourcentage en moyenne, mais de plus de 23 points de pourcentage pour les femmes ayant un revenu familial de moins de 20 000 \$. Bien que l'on note une augmentation sensible de la durée des congés des mères, celle-ci apparaît comme transitoire avec un sommet de 13 semaines additionnelles en 2006. L'effet diminue toutefois par la suite pour ne plus être significatif à partir de 2010. En revanche, la participation des pères aux congés parentaux a connu un bond spectaculaire et persistant de 55 à 66 points de pourcentage de 2007 à 2013. L'effet du RQAP est plus faible pour 2006, mais il est tout de même important avec une valeur de 32 points de pourcentage. La croissance de la participation des pères aux congés parentaux augmente avec le niveau de revenu familial. Cette croissance est de 30 points de pourcentage pour les ménages avec un revenu de moins de 20 000 \$ et de 65 points de pourcentage pour les ménages avec un revenu de plus de 60 000 \$. Concernant la durée des congés des pères, le RQAP a eu pour effet de les prolonger d'environ cinq semaines. Encore une fois, l'effet augmente avec le niveau de revenu du ménage. Il est de 2,5 semaines pour les pères vivant dans un ménage avec un revenu de moins de 20 000 \$ et de 4 semaines pour les pères vivant dans un ménage avec un revenu de plus de 60 000 \$.

L'utilisation plus importante des congés parentaux par les hommes ayant eu accès au RQAP se traduit par une baisse de leur revenu de travail supérieure de 4 % à celle des pères de la cohorte 2005 lors de l'année de naissance de leur enfant. Cette diminution de revenu de travail est heureusement transitoire, de sorte que les hommes des cohortes 2005 et 2006 connaissent par la suite des taux de croissance semblables de leur revenu de travail. Les femmes ayant eu accès au RQAP (cohorte 2006) connaissent une diminution de revenu de travail de 6 % plus importante que les femmes n'y ayant pas eu accès (cohorte 2005) lors de l'année de naissance. Cette diminution découle de congés d'une plus longue durée (congé qui inclut les semaines de prestations du RQAP, mais aussi d'autres congés potentiels). Encore une fois, cette diminution de revenu de travail relative n'est que transitoire, puisque les femmes de la cohorte 2006 connaissent des taux de croissance de leur revenu de travail d'environ 2 % plus élevés que ceux des femmes de la cohorte 2005, au cours des cinq années suivant la naissance d'un enfant.

La baisse de revenu de travail des hommes lors de l'année de naissance d'un enfant ayant eu accès au RQAP a pour effet de réduire leurs versements d'impôt. Ces hommes paient également moins d'impôt durant les cinq années suivant la naissance que les hommes n'ayant pas eu accès au RQAP, puisqu'ils sont davantage exposés à la baisse d'impôt entrée en vigueur au cours de l'année fiscale 2008. Les femmes ayant eu accès au RQAP paient pour leur part plus d'impôt au cours de l'année de naissance de l'enfant et dans l'année qui suit que les femmes n'y ayant pas eu accès. Cela est dû aux prestations plus généreuses du RQAP. Au cours des années suivantes, les femmes de la cohorte 2006 paient légèrement moins d'impôt que les femmes de la cohorte 2005, car elles sont également davantage exposées à la baisse d'impôt de 2008. De façon générale, le RQAP n'a pas d'effet sur les prestations d'assurance-emploi ou d'aide sociale, et ce, autant pour les hommes que pour les femmes.

Enfin, plusieurs constatations associant les congés parentaux au niveau de revenu des parents ont pu être établies. Ainsi, il existe une relation positive entre la participation au congé parental et le revenu, autant pour les hommes que pour les femmes. Chez les hommes, les individus des 40 premiers centiles n'ont pas un comportement différent de ceux des 2 premiers centiles, puisque l'intervalle de confiance chevauche la valeur zéro. À partir du 40^e centile, toutefois, la probabilité qu'un homme bénéficie d'un congé parental augmente linéairement jusqu'au 90^e percentile, après quoi la prise de congé chute brusquement. Les femmes les moins susceptibles de prendre un congé parental sont celles dont le revenu est situé dans les deux premiers centiles. La propension à prendre un congé croît rapidement entre les 3^e et 20^e centiles et se stabilise par la suite. Également, les hommes dont le revenu est situé au-delà du 30^e centile de revenu ont

tendance à préférer le régime particulier. Seules les femmes dont le revenu est situé au-delà du 90^e centile préfèrent ce régime. La durée de congé parental des hommes varie peu selon le revenu, alors que celle des femmes varie selon le revenu en suivant la forme d'un « U » inversé. La relation entre la durée du congé et le revenu des hommes est nulle pour les 80 premiers centiles. Au-delà du 80^e centile de revenu, la durée du congé parental diminue abruptement. Pour les femmes, la durée des congés augmente systématiquement avec le revenu, mais, tout comme pour les hommes, décroît rapidement à partir du 80^e centile de revenu.

Dans l'ensemble, les analyses statistiques montrent que l'introduction du RQAP a eu des effets à la fois transitoires et pérennes sur certains comportements. Les effets sont parfois modestes et parfois plus importants. C'est le cas notamment de la prise de congé par les pères, qui a connu un bond remarquable à partir de 2006-2007.

Les revenus de travail sont peu touchés par la mise en place du RQAP. Les hommes connaissent une légère baisse de revenu au cours de l'année de naissance de leur enfant, mais cette dernière ne se manifeste plus par la suite. Les femmes connaissent une baisse de revenu plus substantielle cette même année, mais bénéficient d'une croissance accrue qui persiste pendant plusieurs années et qui compense en fin de compte cette perte de revenu initiale.

S'il est vrai que le RQAP a peu d'effets négatifs sur les principaux indicateurs économiques, il reste que ces effets varient considérablement en fonction du revenu des individus. En cela, le programme engendre des effets redistributifs, lesquels devraient faire l'objet d'une analyse minutieuse.

6. Références

HAECK, CATHERINE, PHILIP MERRIGAN and SAMUEL PARÉ (2015). *Paid parental leave: Leaner might be better*, Mimeo, UQAM.

KOEBEL, KOURTNEY and TAMMY SCHIRLE (2016). "The differential impact of universal child benefits on the labour supply of married and single mothers", *Canadian Public Policy*, 42(1), 49-64.

PATNAIK, Ankita (2016). Reserving Time for Daddy: The Short and Long-Run Consequences of Fathers' Quotas [En ligne] [<http://ssrn.com/abstract=2475970> or <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.2475970>].

**Conseil de gestion
de l'assurance
parentale**

Québec 